

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 NOVEMBRE 2019 (Article L2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)</p>

Le compte-rendu de la réunion du 10 Octobre 2019 est adopté

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Madame Doriane ALBERT est désignée secrétaire de séance.

FINANCES

AVENANT DE PROLONGATION DU CREDIT RELAIS

Madame le Maire rappelle qu'un crédit relais de 600 000€ a été contracté en 2017 pour financer l'acquisition des terrains du lotissement du Fief du Pilier. Dans l'attente du rachat des terrains par Nexity, en début d'année 2020, il est proposé d'allonger la durée du crédit relais d'un maximum d'une année, aux mêmes conditions financières que précédemment.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature de l'avenant au crédit relais pour le rallongement d'une année.

VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS A GRAND POITIERS

Madame le Maire rappelle que compte tenu de l'importance des travaux de voirie réalisés en 2019, ceux réalisés en 2018 et ceux à venir en 2020, il avait été prévu la participation financière de la commune de Ligugé par un fonds de concours de 260 000 €. (130 000 € en 2019 et autant en 2020). Malgré la validation du budget en février 2019, il est proposé de confirmer cette participation financière de 130 000€ en 2019 à verser à GPCu, éventuellement en totalité, voire par acomptes.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement de ce fonds de concours de 130 000 Euros.

URBANISME

VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion il avait été évoqué la demande d'Habitat de la Vienne qui souhaite vendre un pavillon au 50 Promenade des Epinettes. L'État sollicite l'accord de la commune pour cette vente. La décision a été reportée dans l'attente d'informations complémentaires dans le cadre de ces ventes. Il est nécessaire que la commune donne son avis.

Depuis un autre bailleur social (Immobilière Atlantic Aménagement) a fait part de son intention de vendre ses logements locatifs rue des Cardeurs. Il s'agit de 18 logements construits il y a un peu plus de 10 ans (Type des logements : 4 T3- 12 T4 et 2 T5).

Il est également nécessaire que la commune donne son avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la vente du logement sise 50 Promenade des Epinettes par HABITAT DE LA VIENNE et un avis défavorable pour ceux de la Rue des Cardeurs.

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION D'UN BIEN VACANT SANS MAITRE

Madame le Maire demande au conseil municipal d'accepter le principe d'une procédure d'acquisition d'un bien vacant et sans maître. Il s'agit d'une partie du chemin dit « Du Haut Paradis » d'une surface de 308 m² et qui appartenait autrefois à la famille PASQUERAULT. L'intérêt pour la commune est de maîtriser cette parcelle, pour permettre un droit de passage et de fait d'assurer l'accès à un terrain constructible.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au lancement de la procédure d'acquisition d'un bien vacant sans maître pour la partie du chemin dit du haut paradis.

AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier par un avenant la convention opérationnelle d'action foncière qui lie la commune, Grand Poitiers Communauté Urbaine et l'Etablissement Public Foncier. L'idée est d'intégrer dans le périmètre de réalisation de l'EPF, tous les immeubles du centre-bourg qui hébergent un commerce. Cette intégration dans ce périmètre permet d'être plus réactif dans le cadre des cessions d'immeubles.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature de l'avenant à la convention avec l'EPF afin de préserver les commerces dans le centre-bourg.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE COMPETENCES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer les travaux des différentes commissions communales.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC DU 26 SEPTEMBRE 2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de 26 septembre 2019 relatif aux montant des charges et produits transférés à Grand Poitiers ainsi que les sommes des charges rétrocédées aux communes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce rapport bien que la Commune de LIGUGÉ ne soit pas concernée.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS ODYSSEE

Il est proposé de renouveler le contrat de maintenance des logiciels ODYSSEE, pour les dossiers d'état-civil et de recensement militaire. Le contrat proposé est de trois ans, moyennant un coût annuel de 525.24€ HT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement de ce contrat de maintenance

INTEGRATION D'UN NOUVEAU TARIF A LA REGIE MEDIATHEQUE

Il est proposé d'intégrer à la régie médiathèque le livret de randonnée « Les chemins de Ligugé » (Editions Hugues de Chivré) au prix de 15 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente de ce livre au prix de 15 Euros qui sera intégré à la régie de la Médiathèque.

APPROBATION DES MODALITES DE CONVENTIONNEMENT AVEC L'ANCRE

Il est proposé de revoir la participation financière de la commune et du CCAS dans les activités jeunesse proposées par l'ANCRE (Association Nature Culture Rencontre Échange) de Saint-Benoit.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la révision de cette convention sous réserve des échanges avec les responsables de l'ANCRE afin d'avoir la même politique tarifaire que les activités proposées par la Commune aux jeunes.

REMERCIEMENTS

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES